



Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20210922-2021\_138-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2021/138**

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES – PROJET PISTE  
CYCLABLE DE L'EUROPE – ACCÈS SITE MONTESQUIEU**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 38**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 16 septembre 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre  
2021**

**Le 22 septembre de l'année deux mille vingt  
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes de Montesquieu, légalement  
convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
Bernard FATH.


La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme Saby, secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



Envoyé en préfecture le 27/09/2021  
Reçu en préfecture le 27/09/2021  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20210922-2021\_138-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## N°2021/138

### OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES – PROJET PISTE CYCLABLE DE L'EUROPE – ACCÈS SITE MONTESQUIEU

- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,  
**Vu** le Schéma Départemental cyclable,  
**Vu** le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de LÉOGNAN,  
**Vu** l'absence d'obligation de solliciter l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État, eu égard au montant de la transaction,  
**Vu** la délibération 2021/027 portant sur la prise de compétence mobilité,  
**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

#### **EXPOSE**

Afin de répondre aux enjeux importants de mobilité du territoire, en complément et en cohérence avec les actions à définir de la future compétence « mobilité locale » décidée par le Conseil communautaire du 18 mars 2021, la CCM mobilise dès à présent ses compétences existantes en matière d'infrastructures et d'aménagement pour continuer à soutenir et renforcer l'équipement du territoire en faveur des mobilités durables.

Dans le cadre de sa politique des mobilités, la Communauté de Communes de Montesquieu a mis en place un programme d'aménagement de ses voiries sur le territoire.

La Communauté de Communes de Montesquieu participe à la sécurisation et la fluidité des déplacements sur le territoire communautaire dans une approche de développement durable.

Le site de la Technopole Bordeaux-Montesquieu à Martillac génère un trafic important sur la RD 111 dite « voie romaine ». La Communauté de Communes de Montesquieu souhaite aménager une piste cyclable le long de la RD 111 en jonction entre le giratoire de l'Europe et l'entrée du site de la Technopole Bordeaux Montesquieu. Cet aménagement en site propre devient une nécessité pour protéger et promouvoir les déplacements doux vers la technopole.

Pour concrétiser ce projet, la commune de Léognan a inscrit à son PLU un emplacement réservé pour cet aménagement, emplacement que la CCM souhaite acquérir. Après négociation avec les vendeurs, un accord sur le prix de vente a été trouvé.

Ainsi, il est proposé de procéder à l'acquisition des dits terrains au prix de 1€ le m<sup>2</sup> ; les frais correspondants aux actes notariés seront également à la charge de la collectivité.

#### **Synthèse des parcelles, des surfaces et des montants :**

##### **Mr Turquois Jean-Daniel (parcelles concernées : 238 CR 10 et 238 CS 30)**

- Lot A1 : 3 375 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CS 30
- Lot C : 2 595 m<sup>2</sup> soit l'ensemble de la parcelle CR 10

Total : 5 970 m<sup>2</sup>

Prix négocié : 1,00 € /m<sup>2</sup> soit 5 970,00 €

##### **Mme Giraudeau Arlette : (parcelles concernées : 238 CS 29 et 238 CR 8)**

- Lot B1 : 1 485 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CR8

Total : 1 485 m<sup>2</sup>

Prix négocié : 1,00 € /m<sup>2</sup> soit 1 485,00 €



Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20210922-2021\_138-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/138

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES – PROJET PISTE  
CYCLABLE DE L'EUROPE – ACCÈS SITE MONTESQUIEU**

## *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- Décide de l'acquisition auprès de Monsieur Jean Daniel TURQUOIS de deux parcelles d'une contenance totale de 5 970 m<sup>2</sup> cadastrées section **CR 10 et à détacher, par document d'arpentage, de la parcelle sises à LEOGNAN, cadastrées section CS 30**, moyennant le prix total de 5 970 €,
- Décide de l'acquisition auprès de Madame Arlette GIRAUDEAU d'une parcelles de 1 485 m<sup>2</sup> à détacher, par document d'arpentage, de la parcelle sises à LEOGNAN, cadastrées section **CR 8**, moyennant le prix total de 1 485 €,
- Décide de l'affectation desdites parcelles à la construction d'une piste cyclable en liaison entre le giratoire de l'Europe à Léognan et l'entrée du site Montesquieu à Martillac,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à mener toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente ainsi que tous actes et documents afférents à la conclusion de cette acquisition, ou qui en seraient la suite et/ou la conséquence,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

